



Commune
d'Evionnaz

Transports scolaires - consignes

Consignes

Les élèves ont l'obligation de suivre les consignes des chauffeurs du bus et du car postal. Ils respectent les règles de politesse et de savoir-vivre, tant à l'égard des chauffeurs que des autres occupants du véhicule. Le non respect entraînera des sanctions comme :

- l'avertissement oral
- l'avertissement écrit après convocation des parents
- le retrait temporaire du titre de transport. Dans ce cas, les parents organisent le transport à l'école de leur enfant.

Dès le premier jour d'école, les parents mettront leur(s) enfant(s) au bus à l'endroit convenu. Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à leur embarquement et dès le débarquement. Afin d'éviter tout problème d'horaire, veuillez vous trouver deux à trois minutes avant l'heure indiquée à l'arrêt du bus.

Parking

Afin d'éviter tout accident lorsque vous amenez ou venez chercher vos enfants à l'école, nous vous demandons de bien vouloir vous parquer dans les places de parc prévues à cet effet.

Responsabilité

Les enfants, pendant le trajet scolaire et jusqu'à l'heure des classes, sont sous la responsabilité des parents.

Les enseignants sont responsables de vos enfants seulement pendant les heures de classe. Un enfant qui vient en avance n'est pas surveillé et reste sous votre responsabilité.

Nous vous conseillons en outre, avant son premier trajet en solo, de l'accompagner afin de lui expliquer les différents dangers de la route. Faites-lui prendre conscience que la route n'est pas un terrain de jeux...